

Bilan simplifié de la section EURE ET LOIR pour l'année 2023

Bilan simplifié avant répartition des organisations syndicales

Bilan simplifié avant répartition							
actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	net	net			
Actif immobilisé(1)	0	0	0	0	Fonds syndicaux	3131	3131
actif incorporel	0	0	0	0	Réserves	0	0
actif corporel	0	0	0	0	report à nouveau	14464	15909
actif financier	0	0	0	0	Résultat	1964	-1445
					Total(1)	19559	17595
Actif circulant(2)	0	0	0	0	Provisions(2)	0	0
stock et fournitures	0	0	0	0	Fonds dédiés(3)	0	0
créances	0		0	0	dettes financières	0	0
Disponibilités(3)	19559		19559	17595	Dettes diverses	0	0
					Total(4)	0	0
Comptes de régularisation(4)	0			0	Comptes de régularisation(5)	0	0
total(1+2+3+4)	19559	0	19559	17595	total(1+2+3+4+5)	19559	17595

Compte de résultat simplifié des organisations syndicales

Compte de résultat simplifié					
Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation(1)	6867	9655	Produits d'exploitation(1)	8831	8074
achats	0	0	Cotisations	4451	4460
autres charges externes	0	0	Subventions	4380	0
autres services extérieurs	3744	3357	Autres produits	0	257
Impôts et taxes	0	0	Transfert de charges	0	3357
Charges de personnel	0	0	Reprises des amortissements et provisions	0	0
Autres charges	3124	6298			
Dotations aux amortissements et provisions	0	0			
Charges financières(2)	0	0	Produits financiers(2)	0	136
Charges exceptionnelles(3)	0	0	Produits exceptionnels(3)	0	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement(4)			Contribution de financement		
			report des ressources non utilisés		0
		0	des exercices antérieurs(4)	0	
total(1+2+3+4)	6867	9655	total(1+2+3+4)	8831	8210
Solde créditeur:Excedent	1964		Solde débiteur:Déficit	0	

ANNEXE DES COMPTES

FO COM Syndicat d'EURE ET LOIR

Exercice clos au 31 décembre 2023

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 19 559 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un bénéfice de 1964 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du Syndicat.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Spécificité liée à la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Il en est de même de la comptabilisation des produits relatifs aux prestations annexes à la cotisation.

2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Méthodes de calcul des dépréciations ou **Néant si aucune**

Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement.

Les amortissements sont calculés suivant les modes et les durées ci-dessous :

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement
Logiciel	1 an	Linéaire
Aménagement terrain et constructions	5 ans	Linéaire
Matériels de transport	5 ans	Linéaire
Matériels de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

Disponibilités

Les sommes disponibles en banque ou en caisse ont été valorisées à leur valeur nominale.

3 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Deux exemples de dépenses importantes ↩

1- Le Syndicat a tenu en juin 2023 le Congrès Départemental FO

Le coût de ce congrès (ou assemblée) s'est élevé à un montant net de 221,90€

2- Achat d'un photocopieur NON pour un montant de 0€

3- ou Néant si aucun fait important.

4 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

A préciser ou Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

5 : RESSOURCES DE L'ANNÉE

Ressources à retenir pour la détermination des seuils.

- Voir document annexe

6 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DE FINANCEMENT

Préciser si subventions de l'état ou des collectivités ou Néant si aucune.

7 : ACTIONS DE SOLIDARITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Dans le cadre de ses actions de solidarité, il a été accordé dans l'exercice par notre syndicat des aides pour un montant de 0 euros.

Ou Néant si 0 euro.

8 : CONTRIBUTIONS EN NATURE

Les mises à disposition de personnes dont bénéficie le syndicat représentent :

- Une personne détachée permanente.

Bilan des ressources de la section EURE ET LOIR pour l'année 2023

Ressources de l'année 2023	
Cotisations reçues.....	4 451,19 €
Reversement de cotisations.....	2 967,10 €
Subventions reçues.....	4 379,68 €
Autres produits d'exploitation perçus.....	0,00 €
Produits financiers percus.....	0,00 €
Total des ressources.....	5 863,77 €